

NOTE D'INFORMATION¹
Bruxelles, le 17 mars 2021

Vidéoconférence informelle des ministres de l'environnement
Bruxelles, le 18 mars 2021

Président: João Pedro Matos Fernandes, ministre de l'environnement et de l'action pour le climat du Portugal

Représentants de la Commission européenne: **Frans Timmermans**, vice-président exécutif de la Commission, et **Virginijus Sinkevičius**, membre de la Commission

Début de la réunion: 9 h 30

Cette première vidéoconférence informelle des ministres de l'environnement de l'UE sous la présidence portugaise se tiendra en session publique. Les ministres se réunissant dans un format virtuel, aucune décision formelle ne sera prise lors de la vidéoconférence.

Les ministres débiteront leurs travaux par un échange de vues sur la **stratégie de l'UE pour l'adaptation au changement climatique**. Cette stratégie définit une vision à long terme pour l'UE, à savoir celle d'une société résiliente face au changement climatique, parfaitement adaptée à ses effets inévitables, d'ici 2050. Les orientations formulées par les ministres contribueront à l'élaboration d'un projet de conclusions du Conseil.

Les ministres procéderont ensuite à un échange de vues sur le rôle de la facilité pour la reprise et la résilience dans le contexte de l'**écologisation du Semestre européen**. Le Semestre européen est un instrument essentiel pour la coordination des politiques économiques dans l'ensemble de l'UE. La facilité pour la reprise et la résilience constitue l'un des principaux instruments de la relance européenne après la pandémie de COVID-19 et a été conçue pour soutenir les transitions écologique et numérique. Les ministres débattront de la manière dont ces deux instruments peuvent se compléter mutuellement.

La réunion des ministres de l'environnement se poursuivra avec un débat d'orientation sur une proposition législative relative aux batteries et aux déchets de batteries, qui vise à renforcer la législation actuelle de l'UE sur les batteries et à l'aligner sur le pacte vert pour l'Europe.

Sous le point "divers", les ministres procéderont à un échange de vues sur des conclusions du Conseil concernant la stratégie de l'UE pour la durabilité dans le domaine des produits chimiques et sur un mandat pour entamer des négociations avec le Parlement européen sur le 8^e programme d'action pour l'environnement, ces deux textes ayant été approuvés avant la vidéoconférence.

La présidence informera les ministres de l'état d'avancement des négociations entre le Conseil et le Parlement européen sur la loi européenne sur le climat. L'objectif principal de la loi européenne sur le climat est d'inscrire dans la législation l'objectif de neutralité climatique de l'UE à l'horizon 2050.

La Commission européenne communiquera des informations aux délégations sur la future stratégie pour les forêts, l'une des actions clés dans le cadre du pacte vert pour l'Europe. Les ministres recevront également des informations au sujet du réexamen de la politique commerciale que la Commission a récemment adopté et qui, pour la première fois, accorde une grande importance à la dimension de durabilité.

¹ La présente note a été élaborée sous la responsabilité du service de presse.

Conférence de presse: à l'issue de la réunion (vers 18 heures)

Page consacrée à la réunion du Conseil "Environnement"

Conférences de presse et événements publics par transmission vidéo

Transmission vidéo téléchargeable en format "diffusion" (MPEG4) et galerie de photos

Stratégie de l'UE pour l'adaptation au changement climatique

Les ministres débiteront leurs travaux par un échange de vues sur la stratégie de l'UE pour l'adaptation au changement climatique.

Le 24 février, la Commission a publié sa communication sur une nouvelle stratégie de l'UE pour l'adaptation au changement climatique, dans le cadre des actions prévues dans le pacte vert pour l'Europe.

La stratégie définit une vision à long terme pour l'UE, à savoir celle d'une société résiliente face au changement climatique, parfaitement adaptée à ses effets inévitables, d'ici 2050. Malgré les efforts que nous déployons pour parvenir à la neutralité climatique d'ici 2050, les émissions mondiales de gaz à effet de serre continueront d'augmenter au cours des prochaines décennies et les températures mondiales moyennes s'accroîtront. Cela augmentera le risque d'une fréquence accrue des phénomènes météorologiques extrêmes, tels que les vagues de chaleur, les sécheresses ou les inondations, et le risque d'érosion des côtes en raison de l'élévation du niveau des mers. Ces effets, qui n'épargneront personne, imposent de prendre des mesures d'adaptation appropriées en complément des mesures prises pour prévenir et réduire les émissions de gaz à effet de serre.

S'inscrivant dans le prolongement de la stratégie relative à l'adaptation au changement climatique de 2013, la nouvelle stratégie vise à approfondir et à élargir les mesures d'adaptation, une importance accrue étant accordée aux considérations financières et économiques, à la dimension internationale et au rôle des assurances. Elle vise également à aligner ses objectifs sur les évolutions au niveau international, en particulier l'accord de Paris, qui a défini l'adaptation comme un objectif mondial, le décrivant comme un facteur essentiel du développement durable.

La stratégie a trois objectifs principaux: rendre l'adaptation au changement climatique plus intelligente, plus rapide et plus systémique. Elle vise également à intensifier l'action internationale en matière d'adaptation au changement climatique. Ces objectifs s'appuient sur quatorze actions et mesures à prendre pour les atteindre.

Le débat entre les ministres constituera un premier échange de vues à haut niveau sur ce sujet important. Les orientations formulées par les ministres contribueront utilement à l'élaboration d'un projet de conclusions du Conseil, en vue du Conseil "Environnement" de juin 2021.

Le débat s'articulera autour de trois questions élaborées par la présidence:

- Quels éléments de la nouvelle stratégie d'adaptation de l'UE sont les plus pertinents pour faire avancer la mise en œuvre de l'adaptation et l'amélioration de la résilience dans votre propre pays et pour contribuer également à un soutien à l'action locale au niveau de l'UE?
- Parmi les nouveautés présentées dans la nouvelle stratégie d'adaptation de l'UE (par exemple, la dimension internationale, les assurances, les considérations financières et économiques), lesquelles seraient à votre avis les plus utiles pour promouvoir un discours positif, à l'échelle de l'UE, en vue de sociétés de l'UE résilientes face au changement climatique?

[Communication de la Commission sur la nouvelle stratégie de l'Union européenne pour l'adaptation au changement climatique](#) + [ADD 1](#) + [ADD 2](#)

[Communication de la Commission intitulée "Accroître les ambitions de l'Europe en matière de climat pour 2030"](#) + [ADD 1](#) + [ADD 2](#) + [ADD 3](#) + [ADD 4](#)

[Changement climatique: ce que fait l'UE](#) - informations générales

Écologisation du Semestre européen

Les ministres procéderont à un échange de vues sur le rôle de la facilité pour la reprise et la résilience dans le contexte de l'**écologisation du Semestre européen**.

Le Semestre européen est un instrument essentiel pour la coordination des politiques économiques dans l'ensemble de l'UE. Il présente quatre dimensions: la stabilité macroéconomique, la viabilité environnementale, la productivité et l'équité.

La facilité pour la reprise et la résilience (FRR) constitue l'un des principaux instruments de la relance européenne après la pandémie de COVID-19. Cette facilité, dotée de 672,5 milliards d'euros, est au cœur de l'effort de relance extraordinaire de l'UE, Next Generation EU, le plan de 750 milliards d'euros sur lequel les dirigeants de l'UE se sont mis d'accord en juillet 2020. La FRR vise, entre autres, à promouvoir les transitions écologique et numérique.

Le 17 septembre 2020, la Commission a présenté la stratégie annuelle 2021 pour une croissance durable, qui a marqué le début du cycle du Semestre européen de cette année. Elle définit également des orientations pour la mise en œuvre de la facilité pour la reprise et la résilience. Les États membres devraient notamment veiller à ce que leurs plans nationaux pour la reprise et la résilience soient conformes aux priorités du pacte vert et à ce qu'ils mettent l'accent sur des investissements et des réformes qui soutiennent la transition climatique. Chaque plan national pour la reprise et la résilience devrait consacrer au moins 37 % de son enveloppe au financement de mesures qui contribuent efficacement à la transition écologique, y compris la biodiversité, ou à relever les défis qui en découlent.

Les ministres examineront les liens entre ces deux instruments dans le cadre d'un débat articulé autour de questions élaborées par la présidence:

- La mise en œuvre des plans pour la reprise et la résilience suffira-t-elle à assurer une transition écologique? Comment ces plans pourraient-ils être renforcés (à savoir compte tenu du cadre financier pluriannuel de l'UE)?
- Quels devraient être les principes directeurs de cette transition et, parmi ceux-ci, lesquels devraient être considérés comme prioritaires dans le cadre du Semestre européen?
- Quels efforts supplémentaires convient-il de déployer pour faciliter une écologisation structurelle du Semestre dans un avenir proche?

[Un plan de relance pour l'Europe](#) - informations générales

[Écologisation du Semestre européen](#) - informations générales

Batteries et déchets de batteries

Les ministres de l'environnement tiendront un débat d'orientation sur les batteries et les déchets de batteries. Le 10 décembre, la Commission européenne a présenté une proposition visant à actualiser la législation de l'UE sur les batteries et les déchets de batteries.

Les batteries constituent un élément essentiel de la transition vers une énergie propre. Le secteur des transports représente environ un quart des émissions de gaz à effet de serre de l'Union et constitue la principale cause de pollution atmosphérique dans les villes. Le recours accru aux véhicules électriques devrait permettre de réduire les émissions de gaz à effet de serre et les émissions nocives du transport routier.

La proposition vise à réduire les incidences environnementales et sociales des batteries à toutes les étapes de leur cycle de vie, de l'approvisionnement en matières premières à la production, à l'utilisation, au recyclage et à l'élimination. Elle aligne ainsi la législation actuelle sur le pacte vert pour l'Europe, promeut l'économie circulaire et vise à garantir un degré élevé de protection de la santé et de l'environnement. La proposition vise également à remédier aux divergences sur le marché intérieur dues à des règles et des informations inégales, en créant des conditions de concurrence équitables pour les batteries au moyen d'un ensemble de règles communes plus claires.

Afin de parvenir à des orientations politiques sur la voie à suivre et sur les principales priorités pour les États membres, les ministres sont invités à procéder à un échange de vues sur la proposition.

La présidence a formulé trois questions pour orienter le débat:

- Compte tenu de l'objet et des objectifs de la proposition de règlement, que pensez-vous du choix d'une base juridique relative au marché intérieur et du champ d'application de la proposition?
- Compte tenu de l'objectif de réduction des incidences environnementales et sociales à tous les stades du cycle de vie des batteries, jugez-vous adéquates les exigences proposées en matière de durabilité et de sécurité ainsi que les dispositions relatives au devoir de diligence, leur calendrier et les méthodes établies pour leur évolution progressive?
- Étant donné que la promotion de l'économie circulaire, notamment la deuxième vie des batteries, est au cœur de la proposition de règlement, considérez-vous que le niveau d'ambition et les délais fixés pour les objectifs de collecte et de recyclage des batteries sont appropriés? En outre, estimez-vous que, pour promouvoir le bon fonctionnement du marché intérieur des services de recyclage et des matières premières secondaires liées aux batteries et aux déchets de batteries, il est nécessaire d'harmoniser davantage les régimes de responsabilité élargie des producteurs?

[Proposition de règlement relatif aux batteries et aux déchets de batteries](#) + [ADD 1](#)

Divers

8^e programme d'action pour l'environnement

Sous le point "Divers", les ministres de l'environnement discuteront du 8^e programme d'action pour l'environnement (PAE), qui servira de guide général pour la politique environnementale européenne jusqu'en 2030. Les programmes d'action pour l'environnement ont conduit à l'élaboration de la politique environnementale de l'Union depuis le début des années 1970. La proposition de décision relative au 8^e PAE, présentée par la Commission le 14 octobre, vise à accélérer la transition écologique de manière juste et inclusive. Elle s'appuie sur le pacte vert pour l'Europe et sur la liste des actions qui y sont détaillées. Le 17 mars, les ambassadeurs des États membres de l'UE ont approuvé un mandat qui constituera la position du Conseil pour entamer des négociations avec le Parlement européen sur le 8^e PAE. Étant donné que le 8^e PAE court jusqu'en 2030, les États membres ont notamment ajouté des dispositions concernant la nécessité de définir de nouvelles actions lorsque les actions essentielles du pacte vert pour l'Europe auront été mises en place d'ici 2024.

[Huitième programme d'action pour l'environnement \(communiqué de presse\)](#)

Loi européenne sur le climat

La présidence informera les ministres de l'état d'avancement des négociations en trilogue entre le Parlement européen et le Conseil sur la proposition de loi européenne sur le climat.

L'objectif de la loi européenne sur le climat est d'inscrire dans la législation l'objectif de neutralité climatique de l'UE à l'horizon 2050. Le 17 décembre, les ministres de l'environnement de l'UE ont dégagé une orientation générale sur la proposition de la Commission relative à une loi européenne sur le climat, notamment en ce qui concerne un nouvel objectif consistant en une réduction des émissions de gaz à effet de serre dans l'UE d'au moins 55 % d'ici 2030, conformément aux orientations données par le Conseil européen le 11 décembre. L'orientation générale constitue le mandat de négociation du Conseil lors des réunions de trilogue avec le Parlement.

Le Conseil et le Parlement européen ont jusqu'à présent tenu quatre réunions de trilogue en vue de parvenir à un accord politique, et ils en préparent actuellement une cinquième.

[Communiqué de presse concernant l'orientation générale du Conseil relative à la loi européenne sur le climat](#)

Stratégie de l'UE pour la durabilité dans le domaine des produits chimiques

La présidence communiquera aux ministres des informations concernant l'approbation des conclusions du Conseil intitulées "Stratégie de l'Union pour la durabilité dans le domaine des produits chimiques: il est temps d'agir".

Le 12 mars, le Conseil a approuvé des conclusions sur une nouvelle stratégie dans le domaine des produits chimiques, qui expose une vision à long terme de la politique de l'UE en la matière. Cette stratégie vise à parvenir à un environnement exempt de substances toxiques avec un niveau élevé de protection de la santé humaine et de l'environnement, tout en renforçant la compétitivité de l'industrie chimique de l'UE. Dans ses conclusions, le Conseil demande à la Commission de mettre en œuvre, dans les meilleurs délais, les mesures prévues dans la stratégie, y compris les modifications ciblées destinées à rationaliser la législation de l'UE relative aux produits chimiques, en remplaçant et en réduisant au minimum les substances préoccupantes et en éliminant progressivement les produits chimiques les plus nocifs dans le cadre d'usages sociétaux non essentiels.

[Stratégie de l'UE pour la durabilité dans le domaine des produits chimiques: conclusions du Conseil \(communiqué de presse\)](#)

Session de l'Assemblée des Nations unies pour l'environnement

La Commission et la présidence communiqueront aux ministres des informations actualisées sur la cinquième session de l'Assemblée des Nations unies pour l'environnement (UNEA-5), qui s'est tenue à Nairobi les 22 et 23 février 2021.

Stratégie de l'UE pour les forêts

La Commission informera les ministres de l'état d'avancement de la stratégie de l'UE pour les forêts, qui est en cours d'élaboration. Dans le cadre du pacte vert pour l'Europe, la Commission a annoncé une nouvelle stratégie de l'UE pour les forêts fondée sur sa stratégie en faveur de la biodiversité, qui couvrira l'ensemble du cycle forestier et promouvra les nombreux services fournis par les forêts. La stratégie visera à garantir des forêts saines et résilientes qui contribuent à la biodiversité, aux objectifs climatiques et à la sécurité des moyens de subsistance, et qui soutiennent une bioéconomie circulaire. La Commission prévoit d'adopter la stratégie en 2021.

[Page consacrée à la stratégie de l'UE pour les forêts](#)

Réexamen de la politique commerciale

La Commission communiquera aux ministres des informations concernant sa communication sur le réexamen de la politique commerciale qu'elle a récemment adoptée. Le pacte vert pour l'Europe est un élément central du réexamen de la politique commerciale. C'est la première fois que la Commission place la durabilité au cœur de la politique commerciale, dans le but de contribuer aux transformations écologique et numérique des économies.

[Communication de la Commission intitulée "Réexamen de la politique commerciale - Une politique commerciale ouverte, durable et ferme" + ADD 1](#)
